

Extrait du Procès-Verbal du 7 avril 2008
Ou
Copie de Résolution
Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne

Séance régulière du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue lundi le 3 mars 2008, au lieu et à l'heure habituels des séances. À laquelle sont présents : messieurs Jean-Marc Giguère, Alain Nolet, Alain St-Hilaire, Charles Drouin et Patrice Giguère, tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Labbé, maire. Est absente : madame Denise Roy.

Prop. 06-07-04-2008

DÉCOUPE ÉLECTORALE

Attendu que la Commission de la représentation électorale du Québec a comme mandat d'assurer une représentation juste et équitable des citoyens à l'Assemblée nationale;

Attendu que la délimitation des circonscriptions doit être revue à toutes les deux élections générales;

Attendu que ladite Commission a récemment déposé une proposition et un rapport préliminaire relatifs à une nouvelle délimitation des circonscriptions électorales;

Attendu que, pour réaliser son travail, la Commission base son travail sur un critère numérique pour obtenir une égalité relative du nombre d'électeurs par comté;

Attendu que la Commission doit également tenir compte de critères géographiques (telles les frontières naturelles et anthropiques), démographiques (densité de la population, superficie, configuration de la région, etc.) et socio-économiques (sentiment d'appartenance, par exemple) pour compléter son travail et ainsi permettre aux circonscriptions de représenter des communautés naturelles;

Attendu que la proposition de la Commission déposée le 12 mars 2008 résulte en la scission du comté actuel de Beauce-Nord et à son intégration à des comtés avoisinants;

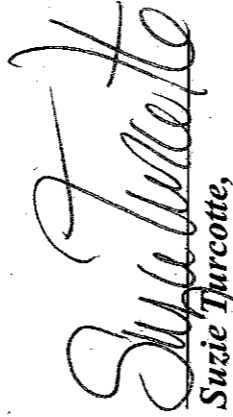
Attendu que la délimitation actuelle des circonscriptions électorales, dans la Beauce, respecte à la fois le critère numérique et les critères géographiques, démographiques et socio-économiques que doit suivre la Commission;

Attendu que la nouvelle délimitation proposée ne contribue qu'à scinder des communautés naturelles;

Attendu que la nouvelle carte électorale, dans la Beauce, démontre que la Commission de la représentation électorale est allée à l'encontre des critères qui doivent guider son travail.

Pour ces raisons, il est proposé par Patrice Giguère, appuyé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil que le conseil de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne demande à la Commission de la représentation électorale du Québec de maintenir l'intégrité du comté actuel de Beauce-Nord qui respecte en tous points de vue les critères de division du territoire en circonscription électorale.

Lue et adoptée, séance tenante.
Copie conforme, le 10 avril 2008.



Suzie Turcotte,
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière.



André Labbé,
Maire.